CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
DELIBERATION N° 2026-11-03-03

DELIBERATION PORTANT CREATION DE LA DOUBLE LICENCE HISTOIRE – GEOGRAPHIE PORTEE PAR L'UFR LCSH

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2026,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de François MARTIN, Vice-président chargé de la formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer la Double Licence Histoire – Géographie portée par l'UFR Lettres Culture et Sciences Humaines à compter de la rentrée 2027-2028.

Membres en exercice : 44
Votes : 33
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 3

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD

Le 6 novembre 2026

Le 6 novembre 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CFVU_20261103_03

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*